

Ajournement

ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ont exprimé à plusieurs reprises nos sentiments au sujet de la situation au Chili. Nous avons envoyé au nom du peuple canadien un télégramme de condoléances à M^{me} Allende pour la mort tragique du regretté président du Chili. Nous avons exprimé l'espoir que la démocratie soit bientôt rétablie au Chili.

En ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement chilien, le gouvernement suit attentivement les événements. Il s'agit avant tout de savoir si le nouveau gouvernement contrôle efficacement le territoire et est en mesure de respecter ses engagements sur le plan international. Nous n'avons pas l'intention de reconnaître trop rapidement le nouveau gouvernement du Chili.

Toutefois, je dois signaler que, à une certaine étape, il faut juger si la reconnaissance ou la non reconnaissance

du nouveau gouvernement servira mieux à protéger les citoyens canadiens et nos intérêts en général. Par exemple, un certain nombre de personnes ont demandé la protection temporaire de notre ambassade à Santiago; trois Canadiens, cinq Chiliens et deux Brésiliens sont présentement à la résidence de l'ambassadeur. Des négociations à leur égard devront être entreprises auprès des présents pouvoirs chiliens afin d'obtenir les sauf-conduits nécessaires à leur départ du pays.

On a demandé notre intervention à d'autres sujets. Je pourrais ajouter qu'un certain nombre d'États comme le Danemark, l'Autriche, le Vatican et des pays de l'Amérique latine, ont reconnu la junte. Tous ces éléments, ainsi que l'opinion de différents groupes au Canada, doivent être considérés et pesés et il se peut que le gouvernement soit bientôt fondé à prendre une décision.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)